



TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

Commission de l'éducation

PROCÈS-VERBAL

Séance du mercredi 19 mars 2008

Examen des orientations, des activités et de la gestion
du Comité sur les affaires religieuses

Rapport déposé à l'Assemblée nationale

le 18 JUIN 2008

Document de la session no 1162

PROCÈS-VERBAL

Commission de l'éducation

Séance du mercredi 19 mars 2008

Mandat : Examen des orientations, des activités et de la gestion du Comité sur les affaires religieuses
(Décision de la Commission, le 5 décembre 2007).

Membres présents :

- Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve), présidente de la Commission
- M. Arcand (Mont-Royal), vice-président de la Commission

- M. Auclair (Vimont)
- M. Desrochers (Mirabel), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'éducation
- M. Dorion (Nicolet-Yamaska)
- Mme Malavoy (Taillon), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'éducation et d'enseignement supérieur
- M. Merlini (Chambly), en remplacement de Mme Roy Verville (La Prairie)
- M. Reid (Orford), en remplacement de M. Clermont (Mille-Îles)

Témoins (par ordre d'intervention) :

Du Comité sur les affaires religieuses

- M. Jacques Racine, président
- Mme Odette Guay, professeur
- M. Roger Boisvert, coordonnateur au Secrétariat aux affaires religieuses

La Commission se réunit à 16 h 07 sous la présidence de Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve), présidente de la Commission.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Mme la présidente donne lecture du mandat de la Commission et de l'ordre du jour de la séance (annexe I).

Mme la secrétaire informe la Commission des remplacements.

AUDITION

Comité sur les affaires religieuses

À 16 h 09, la Commission entend le Comité sur les affaires religieuses.

M. Racine fait un exposé ainsi qu'une présentation PowerPoint.

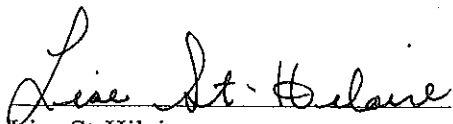
Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentants de l'organisme.

REMARQUES FINALES

M. Racine fait de brèves remarques finales.

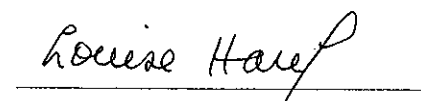
À 18 heures, la Commission ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire suppléante de la Commission,


Lise St-Hilaire

LSH/ic

La présidente de la Commission,


Louise Harel

Québec, le 19 mars 2008

ANNEXE I

Ordre du jour



COMMISSION DE L'ÉDUCATION

Examen des orientations, des activités et de la gestion du Comité sur les affaires religieuses

Le mercredi 19 mars 2008

Salle du Conseil législatif de l'hôtel du Parlement

ORDRE DU JOUR

16 h 00 COMITÉ SUR LES AFFAIRES RELIGIEUSES

Représenté par : M. Jacques Racine, président
M. Roger Boisvert, coordonnateur au Secrétariat aux affaires religieuses
Mme Odette Guay, professeur

18 h 00 *Ajournement*

LSH/ic

Québec, le 18 mars 2008

ANNEXE II

Séance de travail du 5 décembre 2007



TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

Commission de l'éducation

PROCÈS-VERBAL

Séance de travail du 5 décembre 2007

Organiser les travaux de la Commission

PROCÈS-VERBAL

Commission de l'éducation

Séance du mercredi 5 décembre 2007

Objet : Organiser les travaux de la Commission

Membres présents :

- Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve), présidente de la Commission
- M. Arcand (Mont-Royal), vice-président de la Commission

- M. Auclair (Vimont)
- M. Desrochers (Mirabel), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'éducation
- M. Dorion (Nicolet-Yamaska)
- M. Girard (Gouin)
- M. Légaré (Vanier)
- Mme Malavoy (Taillon), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'éducation et d'enseignement supérieur
- M. Ouellette (Chomedey)
- Mme Roy Verville (La Prairie)
- Mme Vallée (Gatineau)

Autre participant :

- M. Bérubé (Matane), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'aide financière aux études

La Commission se réunit à 18 h 09 sous la présidence de Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve), présidente de la Commission.

1. Mme la présidente constate le quorum et rappelle l'objet de la séance.
2. Mme la présidente donne lecture de l'ordre du jour (annexe I).

Une discussion s'engage. À la demande de M. Arcand (Mont-Royal), il est convenu de retirer l'item 3. Les items suivants seront rajustés en conséquence.

L'ordre du jour est adopté tel qu'amendé.

Il est convenu de permettre à M. Bérubé (Matane), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'aide financière aux études, de prendre part à la séance.

3. Discussion sur la motion de M. Girard (Gouin) présentée lors de la séance de travail du 19 juin 2007 et reprise lors de la séance de travail du 28 novembre 2007 :

«Que la Commission de l'éducation entreprenne un mandat d'initiative portant sur l'avenir et le financement de l'enseignement supérieur.

Que soient spécifiquement abordés les thèmes suivants :

- la contribution gouvernementale ;
- la contribution des étudiants ;
- l'aide financière aux études ;
- la saine gestion et la gouvernance des collèges et des universités ;
- la qualité de la formation.

Que la commission tienne des consultations particulières itinérantes dans chacune des régions administratives du Québec.»

Un débat s'engage.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix. En vertu de l'article 149 du Règlement, cette motion doit être adoptée à la majorité des voix de chaque groupe parlementaire.

Pour : Les membres du deuxième groupe d'opposition et les membres du groupe parlementaire formant l'opposition officielle

Contre : Les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement

En conséquence, la motion est rejetée.

4. Organisation du mandat, le cas échéant.

La motion ayant été rejetée, le point est sans objet.

5. Surveillance d'organisme

Une discussion s'engage sur les divers organismes pouvant faire l'objet d'un mandat de surveillance en vertu de l'article 294 du Règlement de l'Assemblée nationale.

Mme Malavoy (Taillon) propose la motion suivante :

«Que la Commission de l'éducation examine les orientations, les activités et la gestion du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études en vertu de l'article 294 du Règlement.»

M. Auclair (Vimont) propose la motion suivante :

«Que la Commission de l'éducation examine les orientations, les activités et la gestion du Comité d'examen (langue d'enseignement) en vertu de l'article 294 du Règlement.»

M. Desrochers (Mirabel) propose la motion suivante :

«Que la Commission de l'éducation examine les orientations, les activités et la gestion du Comité sur les affaires religieuses en vertu de l'article 294 du Règlement.»

Une discussion s'engage.

À 19 h 03, la Commission reprend sa séance après une suspension de 10 minutes.

Mme Malavoy (Taillon) propose la motion suivante :

«Que la Commission adopte en bloc les trois motions de surveillance d'organisme précédemment présentées.»

La motion est rejetée.

Madame la présidente met les trois motions successivement aux voix. En vertu de l'article 149 du Règlement, chacune de ces motions doit être adoptée à la majorité des voix de chaque groupe parlementaire.

Motion de Mme Malavoy (Taillon) :

«Que la Commission de l'éducation examine les orientations, les activités et la gestion du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études en vertu de l'article 294 du Règlement.»

La motion est adoptée à l'unanimité des membres des trois groupes parlementaires.

Motion de M. Auclair (Vimont) :

«Que la Commission de l'éducation examine les orientations, les activités et la gestion du Comité d'examen (langue d'enseignement) en vertu de l'article 294 du Règlement.»

Pour : Les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les membres du deuxième groupe d'opposition.

Contre : Les membres du groupe parlementaire formant l'opposition officielle

En conséquence, la motion est rejetée.

Motion de M. Desrochers (Mirabel) :

«Que la Commission de l'éducation examine les orientations, les activités et la gestion du Comité sur les affaires religieuses en vertu de l'article 294 du Règlement.»

La motion est adoptée à l'unanimité des membres des trois groupes parlementaires.

Il est convenu que les deux auditions se tiendront au début du mois de février, dans la même semaine que la séance qui sera consacrée au suivi des recommandations de la Commission sur la réussite scolaire des autochtones.

Mme la présidente propose que l'organisation de ces mandats soit confiée au comité directeur.

La motion est adoptée.

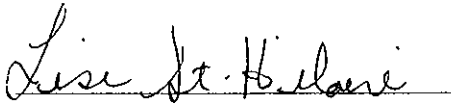
5. Varia

Sans objet.

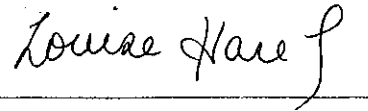
À 19 h 20, la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire par intérim de la Commission,

La présidente de la Commission,



Lise St-Hilaire



Louise Harel

LSH/ic

Québec, le 6 décembre 2007

ANNEXE I

Ordre du jour



TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

Commission de l'éducation

SÉANCE DE TRAVAIL

Le mercredi 5 décembre 2007

Salle RC.161 de l'hôtel du Parlement

de 18 heures à 19 heures

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et rappel de son objet : Organiser les travaux de la Commission
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Examen de la nouvelle proposition de M. Arcand (Mont-Royal) quant aux thèmes à aborder lors d'un mandat d'initiative portant sur l'avenir et le financement de l'enseignement supérieur, soit :
 - la contribution gouvernementale
 - la contribution des étudiants
 - l'aide financière aux études
 - la saine gestion et la gouvernance des collèges et des universités
 - la qualité de la formationet quant aux formes de consultations particulières.
4. Discussion, s'il y a lieu, sur la motion de M. Girard (Gouin) présentée lors de la séance de travail du 19 juin 2007, que la Commission tienne, s'il y a lieu, des consultations particulières itinérantes dans chacune des régions administratives du Québec.
5. Organisation d'un mandat, le cas échéant.
6. Surveillance d'organisme
7. Varia

Québec, le 3 décembre 2007

Annexe III

Séance de travail du 5 juin 2008



TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

Commission de l'éducation

PROCÈS-VERBAL

Séance de travail du 5 juin 2008

Organiser les travaux de la Commission

PROCÈS-VERBAL

Commission de l'éducation

Séance du jeudi 5 juin 2008

Objet : Organiser les travaux de la Commission

Membres présents :

Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve), présidente de la Commission

M. Arcand (Mont-Royal), vice-président de la Commission

M. Auger (Champlain)

M. Bergman (D'Arcy-McGee) en remplacement de M. Auclair (Vimont)

Mme Gaudreault (Hull) en remplacement de Mme Vallée (Gatineau)

M. Girard (Gouin)

M. Laporte (L'Assomption)

M. Légaré (Vanier)

Mme Malavoy (Taillon)

M. Ouellette (Chomedey)

M. Proulx (Trois-Rivières)

Autres participants :

M. Simon Blouin, agent de recherche, Division de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale

Mme Michèle Rioux, agente de recherche, Division de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale

La Commission se réunit à 14 h 06 sous la présidence de Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve), présidente de la Commission.

1. Ouverture de la séance et rappelle de son objet

2. Mme la présidente donne lecture de l'ordre du jour (annexe I).

Mme Malavoy (Taillon) propose l'ajout de la rubrique 6.1 à l'ordre du jour.

L'ordre du jour est adopté tel qu'amendé.

3. Élection d'un nouveau membre du comité directeur

M. Proulx (Trois-Rivières) propose la candidature de M. Laporte (L'Assomption) comme membre du comité directeur pour l'opposition officielle.

La proposition est adoptée à la majorité des membres de chaque groupe parlementaire.

Mme la présidente déclare M. Laporte (L'Assomption) élu membre du comité directeur de la Commission de l'éducation.

4. Discussion sur les rapports rédigés à la suite des auditions que la Commission a tenues en mars :

- Suites données aux recommandations du mandat portant sur la réussite scolaire des autochtones

Présentation de Mme Michèle Rioux, de la Division de la recherche de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale, du document intitulé *Synthèse de l'audition sur les suites données au rapport sur la réussite scolaire des Autochtones*.

Le rapport est adopté.

- Audition du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études

Présentation de M. Simon Blouin, de la Division de la recherche de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale, du document intitulé *Rapport suivant l'examen des orientations, des activités et de la gestion du Comité sur l'accessibilité financière aux études*.

Une discussion s'engage sur quelques modifications à apporter au rapport.

Il est convenu que M. Blouin apportera les modifications demandées au rapport et qu'elles seront validées à la prochaine rencontre du comité directeur.

- Audition du Comité sur les affaires religieuses.

Présentation de M. Simon Blouin, de la Division de la recherche de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale, du document intitulé *Rapport suivant l'examen des orientations, des activités et de la gestion du Comité sur les affaires religieuses*.

Une discussion s'engage. Il est convenu que M. Blouin apportera des modifications au rapport.

Il est convenu que le comité directeur se penchera sur l'opportunité d'ajouter des recommandations au rapport. Le cas échéant, les recommandations seront soumises aux trois groupes parlementaires pour approbation.

5. Proposition du député de Vanier de saisir la Commission d'un mandat d'initiative sur le dopage dans les sports

M. Légaré (Vanier) propose la motion suivante :

« Que la Commission de l'éducation entreprenne un mandat d'initiative sur le dopage dans le sport. »

Un débat s'engage.

Il est convenu que la secrétaire s'informerait auprès du Secrétariat au loisir et au sport et que le comité directeur se penchera sur l'opportunité d'en convoquer les représentants afin d'obtenir une mesure de l'ampleur du problème avant de statuer sur le mandat.

6. Varia

- 6.1 Proposition d'un mandat d'initiative sur le décrochage scolaire.

Mme Malavoy (Taillon) propose que la Commission adopte un mandat d'initiative sur les succès de certains milieux pour vaincre le décrochage scolaire.

Un débat s'engage.

Il est convenu que Mme Malavoy (Taillon) préparera une motion à cet effet.

À 15 h 02, la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

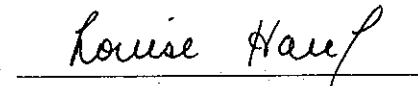
La secrétaire de la Commission,


Marie-Claude Lajoie

MCL/ic

Québec, le 5 juin 2008

La présidente de la Commission,


Louise Harel

ANNEXE I

Ordre du jour



TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

Commission de l'éducation

SÉANCE DE TRAVAIL

Le jeudi 5 juin 2008

Salle RC.161 de l'hôtel du Parlement

de 14 heures à 15 heures

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et rappel de son objet : Organiser les travaux de la Commission
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Élection d'un nouveau membre du comité directeur
4. Discussion sur les rapports rédigés à la suite des auditions que la Commission a tenues en mars :
 - ✓ Suites données aux recommandations du mandat portant sur la réussite scolaire des autochtones;
 - ✓ Audition du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études;
 - ✓ Audition du Comité sur les affaires religieuses.
5. Proposition du député de Vanier de saisir la Commission d'un mandat d'initiative sur le dopage dans les sports
6. Varia
 - 6.1 Proposition d'un mandat d'initiative sur le décrochage scolaire

Québec, le 5 juin 2008

Annexe IV

**Rapport suivant l'examen des orientations, des activités et
de la gestion du Comité sur les affaires religieuses**



COMMISSION DE L'ÉDUCATION

RAPPORT SUIVANT L'EXAMEN DES ORIENTATIONS,
DES ACTIVITÉS ET DE LA GESTION DU COMITÉ SUR LES AFFAIRES RELIGIEUSES

par
Simon Blouin
Direction de la bibliothèque
Division de la recherche

Le 5 juin 2008

INTRODUCTION

Le 19 mars 2008, la Commission de l'éducation a entendu les représentants du Comité sur les affaires religieuses concernant les orientations de ce comité, ses activités et sa gestion. Ce mandat de surveillance a été exercé en vertu de l'article 294 du Règlement de l'Assemblée nationale.

AUDITION DES REPRÉSENTANTS DU COMITÉ SUR LES AFFAIRES RELIGIEUSES

PRÉSENTATION DU PRÉSIDENT DU COMITÉ SUR LES AFFAIRES RELIGIEUSES

En premier lieu, le président du Comité sur les affaires religieuses (CAR), monsieur Jacques Racine, a dressé un bref historique de ce comité. Celui-ci a été créé en l'an 2000, à la suite de la déconfectionnalisation du système d'éducation et de l'abolition du Comité catholique et du Comité protestant du Conseil supérieur de l'éducation. Le président a souligné que depuis le début de ses travaux, en février 2001, le CAR a publié, entre autres, six avis au ministre ainsi que les actes d'un colloque sur le développement spirituel en éducation et un rapport de consultation sur le projet de réforme concernant l'enseignement moral et religieux.

Le président a ensuite présenté les avis transmis par le CAR, en décrivant un peu plus longuement ceux qui ont été produits en 2006-2007. Au cours de cette dernière année, le Comité a réalisé une importante consultation relativement au projet de programme Éthique et culture religieuse et il a présenté le rapport de cette consultation. Il a ensuite émis un avis favorable sur une nouvelle version de ce programme, dont l'implantation au primaire et au secondaire est prévue pour septembre 2008. Les deux autres avis publiés par le CAR en 2006-2007 ont porté sur les thèmes de la laïcité scolaire au Québec et du cheminement spirituel à l'école.

Le président a conclu en faisant état de l'évolution de la démographie québécoise et de son impact sur le portrait confessionnel du Québec. Il signale que dès 2001, environ 400 000 personnes au Québec se déclaraient sans appartenance religieuse, et qu'il s'agit d'un groupe en forte croissance. Il mentionne aussi que les personnes de confession musulmane sont maintenant plus nombreuses au Québec que celles de confession juive.

Il s'agit là de changements considérables qui auront une influence importante sur la façon d'appréhender la réalité religieuse au Québec.

DISCUSSION GÉNÉRALE

L'audition s'est poursuivie par une période d'échanges avec les membres de la Commission de l'éducation. La présente section du rapport donne un aperçu des réponses données par les représentants du CAR aux questions soulevées par les parlementaires.

1. La formation des maîtres

La formation requise pour l'enseignement du cours Éthique et culture religieuse varie selon les ordres d'enseignement. Au primaire, l'enseignement peut être donné par le titulaire de la classe, ce qui peut favoriser une meilleure intégration du contenu du cours dans le vécu quotidien des enfants. La formation initiale offerte en matière d'éthique et de culture religieuse est de trois à six crédits maximum.

Pour ce qui est du secondaire, une formation plus spécialisée est offerte et celle-ci est en forte demande actuellement. Toutefois, afin de permettre à certains enseignants d'avoir une tâche pleine, on leur confie trop souvent un complément de tâche pour laquelle ils n'ont pas reçu de formation adéquate. Cette pratique peut avoir pour conséquence d'empêcher de jeunes enseignants d'avoir accès à une tâche pour laquelle ils ont reçu une formation spécialisée. Il s'agit là d'un problème complexe d'organisation du travail auquel notre société est confrontée.

2. La consultation des parents sur le projet de programme

Dans le cadre de la consultation qu'il a menée sur le projet de programme Éthique et culture religieuse, le CAR a consulté prioritairement les représentants des différents groupes religieux présents au Québec. Certains de ces groupes semblent avoir fait des contacts avec des associations de parents avant de prendre position. De plus, le CAR a pris connaissance du point de vue de l'Association des parents catholiques, même si elle n'est pas une association officielle de l'État ou de l'Église.

Par ailleurs, le CAR n'a pas voulu dédoubler les consultations qui avaient déjà été faites par la Direction des programmes du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. La Fédération des comités de parents, qui a été consultée par cette Direction, a déjà exprimé son accord avec l'orientation du projet de loi n° 95 en matière de déconfectionnalisation scolaire.

3. La question du libre choix

À l'occasion de la consultation menée par le CAR, certains groupes ont exprimé leur préférence pour le libre choix quant à l'enseignement religieux, mais une telle option ne serait pas conforme à l'orientation gouvernementale en la matière. Par ailleurs, elle ne semble pas praticable dans le contexte québécois, à cause, notamment, de la taille de la population par rapport à la grande étendue du territoire.

4. La pertinence du cours d'éthique et de culture religieuse pour les enfants du primaire

Au primaire, le cours d'éthique et de culture religieuse sera donné par les enseignants titulaires. Le programme est basé sur le dialogue et l'enseignement pourra être adapté selon les besoins des différents milieux. Il y aura donc possibilité de limiter le nombre de thèmes abordés au cours d'une même année. Par exemple, au début du primaire, on pourrait traiter le volet de la culture religieuse sous l'angle des fêtes familiales. Pour un groupe de cinquième année, on pourrait plutôt se servir du thème de la fraternité. De même, pour le volet éthique du programme, les thèmes qui touchent l'environnement immédiat de l'élève, comme ses liens avec sa famille, sa classe ou son quartier, seraient d'abord explorés. Le programme prévoit donc une gradation dans la complexité des thèmes traités.

5. La mise en place du programme dès septembre 2008

La décision d'introduire un nouveau programme d'éthique et de culture religieuse a été prise en 2005. Certains enseignants ont commencé à suivre une formation dès janvier 2006. Même si le degré d'avancement des préparatifs n'est pas le même dans toutes les régions, le CAR estime qu'il n'y a pas lieu de reporter l'implantation du programme au-delà de septembre 2008. Agir ainsi reviendrait à pénaliser une majorité de commissions scolaires et d'enseignants qui se sont engagés avec ferveur pour respecter l'échéancier

prévu. Les inconvénients associés à une telle option sont jugés plus importants que ses avantages potentiels.

Par ailleurs, plusieurs maisons d'édition se sont déjà lancées dans la production de matériel didactique pour le programme en question. Une partie de ce matériel est en voie d'être approuvée. L'objectif du Ministère est que, dès la rentrée scolaire 2008, il y ait du matériel didactique disponible pour chacun des cycles du primaire et du secondaire.

6. Les orientations du Comité pour les prochaines années

Au cours des prochaines années, le CAR prévoit approfondir sa réflexion sur la question du cheminement spirituel des élèves. Le Comité continuera aussi à suivre de près l'implantation du programme Éthique et culture religieuse. Il veillera de plus à améliorer sa connaissance du groupe des personnes qui se déclarent sans appartenance religieuse. Enfin, la question des relations entre les communautés religieuses et l'école devrait également faire l'objet d'une réflexion de la part du CAR.

CONCLUSION

Les membres de la Commission de l'éducation **sont satisfaits** de leurs échanges avec les représentants du Comité sur les affaires religieuses. Les réponses obtenues ont permis de préciser la nature des travaux réalisés par le Comité depuis sa création et de mieux cerner ses préoccupations actuelles.

L'entretien a aussi permis d'éclairer les députés sur l'avancement des travaux relatifs à l'implantation prochaine du programme Éthique et culture religieuse. À ce sujet, les membres de la Commission de l'éducation souhaitent que le CAR continue de suivre de près la mise en place de ce programme, en développant ses liens avec le milieu scolaire, les partenaires et aussi les représentants des parents. Parmi les éléments à surveiller, la Commission souligne l'importance qu'elle porte à ce qu'une information appropriée soit fournie aux parents, avant et pendant l'application du programme. La question de la préparation adéquate du personnel enseignant, tant sur le plan de la culture religieuse

que sur celui de l'éthique, représente aussi pour la Commission un prérequis incontournable pour le succès de l'opération.

La Commission souhaite, par ailleurs, que le Comité puisse assurer un suivi systématique de l'application des recommandations qu'il transmet à la ministre. Elle désire enfin souligner la qualité de la présentation faite par le président du CAR relativement aux activités et aux orientations de ce comité.